

La Chambre lorgne 7 millions du Sénat

BUDGET · L'assemblée cherche à équilibrer ses comptes ; certains députés regrettent la réduction salariale de 5 %

C'est la conséquence de la 6^e réforme de l'Etat : le Sénat a vu son rôle et sa dotation réduits ; la Chambre est désormais seule à assumer le financement des groupes politiques. Voilà ce que prévoit le budget fédéral 2015 : dotation de la Chambre, 126.267.000 euros ; financement des partis par la Chambre, 27.440.000 euros ; dotation du Sénat, 62.230.000 euros.

Pour compenser la perte de financement public autrefois octroyé par le Sénat aux partis, la loi du 6 janvier 2014 a prévu d'augmenter celui que les partis perçoivent à la Chambre : si un parti représenté à la Chambre l'est aussi au Sénat, il reçoit 50.000 euros de plus, ainsi que 1 euro supplémentaire par voix obtenue à la Chambre. Cela s'ajoute au financement que ce parti perçoit déjà pour ses députés : 125.000 euros indexés (soit 168.000 euros en 2010), plus 2,5 euros par vote obtenu. A cela s'ajoute un subside aux groupes politiques, c'est-à-dire ceux qui ont au moins 5 députés : 50.000 euros (en 2010).

Oui mais : avec le saut d'index, la réduction de 2 % des dotations, les économies à réaliser, les missions nouvelles, la Chambre

se sent à l'étroit. Lundi, son budget sera examiné en Commission comptabilité. Voici des idées qui circulent ou ont circulé...

La Chambre cherche quelques millions... au Sénat. Plusieurs députés nous le confirment : il manque quelques millions à la Chambre (on parle de 1,5 à 3 millions, qui pourraient s'ajouter à 3 autres millions). Parce qu'elle a de nouveaux frais liés à la réforme de l'Etat ou aux comités P, R, à la Commission vie privé...

Or, le Sénat a élaboré un budget 2015 inférieur à sa dotation : 55,5 millions au lieu de 62,2 (grâce à des économies de frais de fonctionnement et de personnel). La Chambre espère récupérer ces millions : un amendement au budget 2015 permettrait de faire passer ces quasi 7 millions du Sénat à la Chambre. C'est manifestement l'accord qui se dessine dans la majorité. Un député, présent au bureau de la Chambre jeudi midi, nous confirme que le président a évoqué cet accord entre assemblées qui permettrait d'équilibrer le budget caméral.

La tentation de ne plus raboter les salaires de 5 %. Depuis trois ans, les indemnités des députés sont rabotées de 5 %. Allait-on pro-

longer la mesure ? Plusieurs sources nous confient que certains partis, flamands en tête, auraient voulu supprimer cette réduction de 5 % parce que, disent-ils, les autres assemblées n'ont pas suivi. Le point a été examiné en bureau de la Chambre hier. Mais la diminution de 5 % a été maintenue pour 2015 ; elle devra être confirmée chaque année. A l'heure de la rigueur budgétaire et d'une forte contestation sociale, il aurait été malvenu de supprimer cet effort des députés.

L'envie d'augmenter le remboursement informatique. La majorité a aussi proposé au bureau jeudi de faire passer de 825 à 1.500 euros le remboursement qu'un député peut obtenir pour l'achat d'un ordinateur pour son collaborateur. Il n'y a pas eu consensus et la mesure a donc été rejetée.

La tentation d'un financement accru des partis. Cela circule : des partis se plaindraient d'un financement insuffisant et voudraient que la Chambre l'augmente. La raison devrait l'emporter : « *On ne peut demander des efforts pour que les partis, eux, se sucrant* », résume un élu de la majorité. ■

MARTINE DUBUISSON